

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 45.83 Société : 168757

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : MIFTAHI Mohamed

Date de naissance : 1943

Adresse : Jamila 5 Rue 17 N° 36

Tél. : 064.820.75.00 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. CHRAIBI Fatteh
Médecine Générale
Médecin du Travail-Echographie
Jamila 7, Rue 14 N°82, Cité Djamaâ
Casablanca
tel : 05 22 29 16 31

08 Juin 2023

Date de consultation : / / Nom et prénom du malade : MIFTAHI Mohamed Age : 79 ans

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : H.A

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : ---

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CPSA Le : 18/07/23

Signature de l'adhérent(e) : Cy/KA

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
08 Juin 2023			150,-	<i>Dr. M. HRAIRI Médecin Général Spécialiste d'Inhal-Echographie 7, Rue 14 N° 82, Cité Djamaa Tel: 06 22 29 16 31</i>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>PHARMACIE DISPENSARIA JAMILA 4 BERRADA KHALID RUE BACHIR BELHOUANE ZILA 4 SBATA CASABLANCA</i>	08/06/23	760,00

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				<input type="text"/>
<img alt="Diagram of upper and lower dental arches with numbered teeth				

Docteur CHRAÏBI Faïcel

الدكتور الشرايبى فيصل

- Médecine Générale
- Médecin du Travail
- Echographie (Echodoppler Couleur)
- ECG



- الطب العام
- طب الشقل
- الفحص بالصدى
- التخطيط الكهربائي للقلب

08/06/2023

دار البيضاء في Casablanca, le

Monsieur MIFTAHI MED

43,00x3

1/ ANGLOR 5mg

1 cp le matin pdt 3 mois

2/ DIPROSTENE inj x 2

1 inj IM/ 15j

3/ TAVANIC 500 mg

1 cp par jour pdt 7 jours

4/ ENROUEX

2 c à c avant les repas matin, midi et soir

5/ SEROPLEX 10 mg

1 cp le matin

6/ ANXIOL 6mg Cps bte 30

1/2 cp le soir

729405

PHARMACIE
DISPENSAIRE JAMILA 4
BERRADA KHALID
110 RUE BACHIR BELHOUCIN
JAMILA 7, CASABLANCA
TEL : 05.22.33.40.50

Dr. CHRAÏBI Faïcel
Médecine Générale
Médecin du Travail-Echographie
Jamilia 7, Rue 14 N° 82, Cité Djamaâa
Casablanca
Tél : 05.22.29.16.31

PHARMACIE
DISPENSAIRE JAMILA 4
BERRADA KHALID
110 RUE BACHIR BELHOUCIN
JAMILA 7, CASABLANCA
TEL : 05.22.33.40.50

جميلة 7 زنقة 14 رقم 82 قرية الجماعة - الدار البيضاء الهاتف: 05 22 29 16 31
Jamilia 7, Rue 14 N° 82 , Cité Djamaâa - Tél. : 05 22 29 16 31

PPV: 43DH00

PER: 09/24

LOT: L3094

PPV 43DH00
PER 11/24
LOT L3094

PPV 43DH00
PER 02/25
LOT M492



Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1,
Ain sebaâ Casablanca
Tavanic 500mg cp pel b6
P.P.V : 145,00 DH

LOT 104799/FC34
04/2025 P.P.C 59,50

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat - R.P.1,
Ain Sebaâ 20250 Casablanca
SEROPLEX 10mg B 28 Cp Pel
P.P.M : 240,00 DH

611 8001 081363

36,70